

Boîte à outils du Pacte Paris Action Climat Biodiversité

Guide Zéro déchet



Introduction

Depuis 2004, la Ville de Paris s'est engagée dans la lutte contre le changement climatique, en débutant par l'évaluation des consommations d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre sur son territoire. Son engagement s'est renforcé au fil du temps, notamment à l'occasion de la COP21 en 2015, où l'Accord de Paris a été signé. En 2018, la Ville a adopté un nouveau Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) visant à rendre la ville neutre en carbone et à 100% énergies renouvelables d'ici 2050, composé de 500 mesures dans divers domaines.

Afin d'atteindre ces objectifs, tous les acteurs du territoire parisien doivent se mobiliser : la Ville, les institutionnels, les entreprises et les citoyens. A Paris, les entreprises ont un rôle majeur à jouer dans la transition écologique du fait de leur fort impact environnemental, puisqu'elles émettent un tiers des émissions de GES du territoire.

La Charte Paris Action Climat (PAC), lancée en 2012, vise à mobiliser les entreprises et les institutions dans cette transition écologique. Elle a ensuite évolué vers le Pacte Paris Action Climat Biodiversité (PACB), élargissant notamment les engagements à la préservation de la biodiversité.

Ce dispositif comprend un Pacte d'engagement et un catalogue d'actions. En signant le pacte, le partenaire s'engage à agir aux côtés de la Ville de Paris à travers la mise en place de nouveaux projets parisiens concrets, de partager ces bonnes pratiques avec le réseau et accepter de revaloriser ces actions.

Afin d'assister les signataires dans la mise en œuvre de ces engagements, la Ville de Paris a introduit dans le dispositif Paris Action Climat Biodiversité une Boîte à outils. Cette Boîte à outils prend la forme de guides thématiques, auxquels sont associés des fiches action, telles que définies dans le catalogue d'actions, et qui sont déclinées en fiches exemple, décrivant des projets mis en œuvre sur le territoire parisien.

Cette Boîte à outils porte plusieurs objectifs :

- Proposer un état de l'art autour des thématiques, relatif à leur contexte local, les enjeux du territoire, le cadre réglementaire etc. ;
- Favoriser la répliquabilité des actions en proposant un catalogue de solutions concrètes, au travers d'exemples issus des signataires ;
- Guider et faciliter la mise en œuvre de ces projets en fournissant des informations opérationnelles aux signataires dès aujourd'hui ;
- Valoriser l'initiative PACB et l'engagement de ses signataires.





ZÉRO DÉCHET

Sommaire

Guide thématique Zéro déchet

Fiche action 25 - Développer le tri, le recyclage, et la valorisation des déchets

Exemple 25.1 - Récouter les DEEE chez les locataires de l'immeuble

Exemple 25.2 - Créer une plateforme interne d'échange de matériaux de réemploi

Exemple 25.3 - Se fournir auprès d'acteurs de l'économie circulaire

Fiche action 26 - Bannir le PUU dans ses activités

Exemple 26.1 - Mener des actions de sensibilisation et zéro déchet au sein du quartier

Exemple 26.2 - Mettre en place un dispositif d'expérimentation et de sensibilisation à la réduction des PUU

Exemple 26.3 - Mettre en place une fontaine à eau en libre accès dans un magasin

Exemple 26.4 - Livrer les restaurants avec des bacs réutilisables

Exemple 26.5 - S'engager dans la démarche « Ici, je choisis l'eau de Paris »

Exemple 26.6 - S'engager dans une démarche de réduction des PUU par la signature du référentiel « Le Pari(s) du zéro plastique »

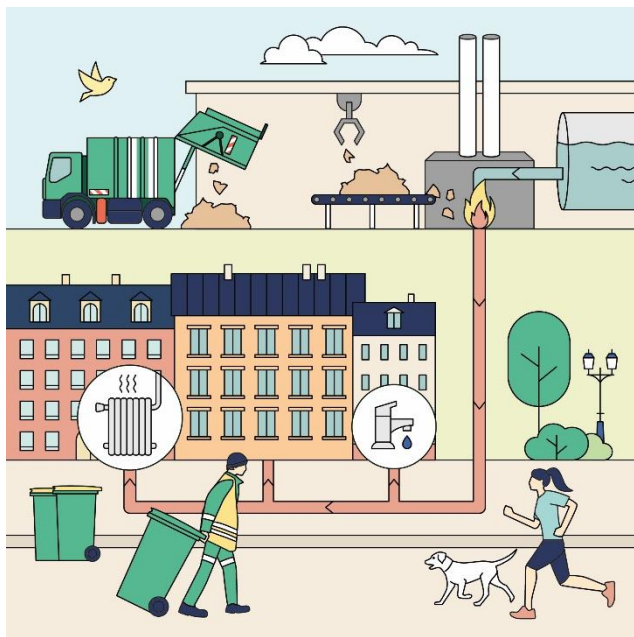




ZÉRO DÉCHET



DÉFINITION



Réduire les déchets à la source permet d'éviter de puiser dans les ressources naturelles pour en extraire des matières premières, de dégrader les écosystèmes, de réduire la pollution de l'air, de l'eau et des sols liée à la production (en brûlant de l'énergie pour les transformer, en émettant du CO₂ pour les transporter et en générant des déchets d'emballages pour les conditionner), de **réduire les coûts de la gestion** des déchets associés, et de créer des emplois non délocalisables dans les domaines du réemploi et de la réparation.

► **FOCUS PLASTIQUE** : Troisième matériau le plus fabriqué au monde, après le ciment et l'acier, le plastique est une création purement humaine dérivée du pétrole. L'OCDE a évalué que pour 460 millions de tonnes produites en 2019, **353 millions de tonnes sont**

devenues des déchets la même année, parmi lesquels 9% ont été recyclés, 19% incinérés, et la moitié stockés dans des décharges contrôlées. Le reste, environ **22 millions de tonnes, finit dans l'environnement**, provoquant une pollution planétaire. La gravité du problème tient à la **durée de vie extrêmement longue des matières plastiques**. Leur **dégradation prend des siècles** et se fait par décomposition en morceaux de plus en plus petits, qui échappent rapidement à tout contrôle.

CONTEXTE PARISIEN

La **production de déchets sur le territoire parisien est en baisse** depuis le début des années 2000 et s'élève à 991k tonnes en 2021 dont 93 % de déchets ménagers et assimilés, le reste étant composé des déchets de la collectivité. Avec le triplement de la collecte sélective en l'espace de 20 ans, le volume de **déchets recyclés atteint en 2021 plus de 22 %**, alors que **73,5 % des déchets collectés sont valorisés en chaleur** et seulement **4 % sont enfouis** (RPQS, 2021). Les émissions de gaz à effet de serre associées aux déchets parisiens s'élèvent à **422 000 tonnes de CO₂e**, dont 69 % relèvent uniquement des déchets plastiques et assimilés, le reste étant composé des encombrants et déchets dangereux

(Bilan des émissions de gaz à effet de serre 2020-2021)

En 2020, le volume de déchets des activités économiques franciliennes s'élevait à 5,09 millions de tonnes.

► **FOCUS PLASTIQUE** : Le diagnostic parisien des flux de plastique (AEU, 2021) évalue à **348 kg le plastique produit par an et par habitant sur le territoire parisien** (dont 55 % issus de l'industrie et du BTP) et une masse approximative de **700 tonnes de plastiques par an qui s'écoule dans la Seine, les canaux ou le sol hors circuit canalisé**.

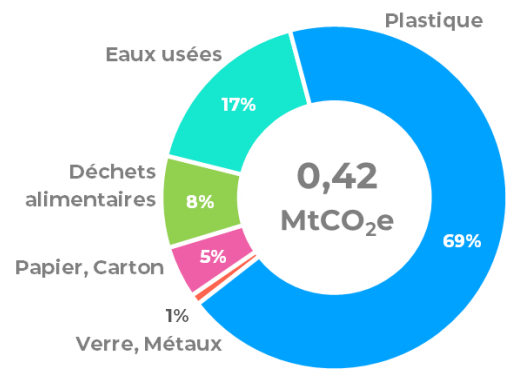




ENJEUX SUR LE TERRITOIRE



La **démarche zéro déchet** regroupe toutes les **pratiques destinées à réduire les déchets et le gaspillage**. Conformément à la hiérarchie réglementaire, elle se décline en 4 phases, qui sont, par ordre de priorité : **éviter, réduire, réemployer, recycler et valoriser**. Elle s'inscrit dans une démarche globale d'économie circulaire à l'échelle du territoire parisien, qui vise à **passer d'une société fondée sur l'économie linéaire** (extraire, fabriquer, consommer, jeter) **à un modèle économique qui intègre les impacts environnementaux à chaque étape du cycle de vie** des produits, de leur conception jusqu'à leur fin de vie.



Répartition des émissions liées aux déchets, Bilan carbone de la Ville de Paris 2020-2021

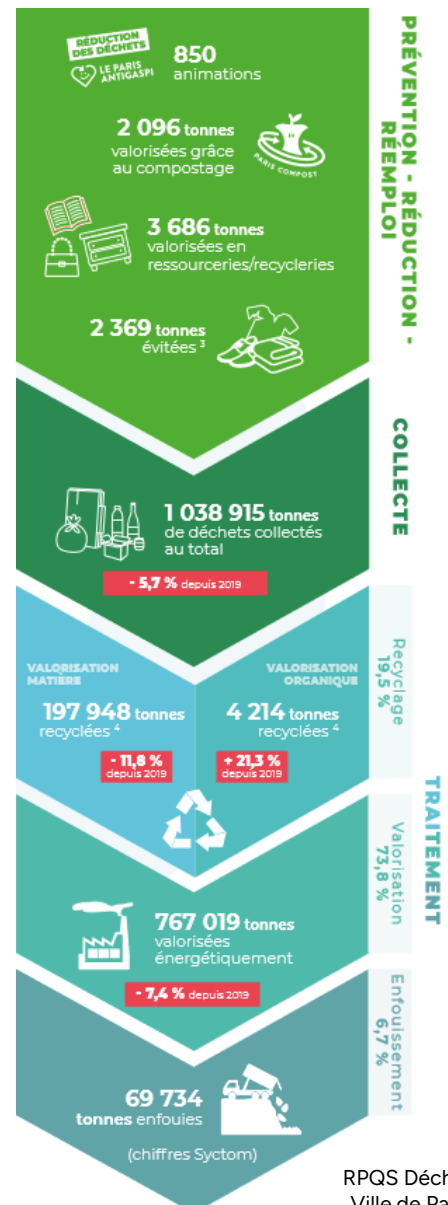


POLITIQUE DE LA VILLE

Le **programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA)** et le **plan régional de prévention et de gestion des déchets (PRPGD)** fixent des objectifs en matière de prévention, de recyclage et de valorisation des déchets à l'échelle de Paris et de la région Ile-de-France. La Ville de Paris a fixé, au travers de son Plan Climat, un **objectif à 2030 de réduction de 20 % de la production de déchets ménagers et assimilés** par rapport à 2010 et de **50 % de déchets valorisés**.

FOCUS PLASTIQUE

la Ville de Paris a posé en 2019 une ambition forte : **zéro plastique à usage unique en 2024 sur les sites olympiques et paralympiques**. La Ville poursuivra ses efforts pour inscrire l'héritage immatériel de la sortie du plastique à usage unique dans la durée et sur tout le territoire. Elle s'est notamment engagée à **supprimer les plastiques à usage unique sur son périmètre administratif dès 2024**. Si la Ville de Paris se doit d'être exemplaire, elle ne pourra agir seule. C'est pourquoi elle a développé un **réseau d'acteurs engagés autour de 5 secteurs d'activités** : tourisme, événementiel, alimentation, santé/hygiène/beauté et logistique. Depuis 2023, la Ville de Paris propose une première **certification zéro plastique pour les acteurs économiques** et près de 100 signataires ont déjà rejoint la démarche.



RPQS Déchets Paris, Ville de Paris, 2022





COMMENT AGIR ?

Les entreprises représentent un fort enjeu par leur production de déchets (et notamment ceux dits « assimilés », collectés en même temps que les déchets des ménages), mais aussi en tant que relais d'information auprès de leurs collaborateurs. Par ailleurs, la **gestion des déchets représente un coût** pour les entreprises, qui ont donc tout intérêt à **privilégier l'évitement, la réutilisation et le réemploi**. En effet, on estime que le tonnage de déchets produits par la France en 2020 s'élève à 310 millions de tonnes, dont **plus de 20 % sont issus des activités économiques** (ADEME, 2023). Le **coût** de leur gestion s'élève à plus de **18 milliards d'euros** en 2020 à l'échelle nationale, **dont les entreprises sont le premier financeur**, soit 38 % des dépenses totales de protection de l'environnement en France (Ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires, 2023).

D'un point de vue réglementaire, les entreprises sont responsables de certains déchets qu'elles mettent sur le marché : la loi AGEC rend obligatoire le financement ou la prévention et la gestion des déchets issus de ces produits en fin de vie par le biais de **filières à responsabilité élargie du producteur (REP)**. Parmi elles, les **équipements électriques et électroniques (DEEE)**, composés de matériaux polluants et ayant un fort potentiel de recyclage, doivent faire l'objet d'une collecte et d'une gestion séparées (voir [Ecologic](#) et [Ecosystem](#)). Les **produits et matériaux de construction et du bâtiment** faisant encore trop

l'objet de dépôts sauvages, doivent être pris en charge séparément dans le cadre d'une filière REP dédiée pour être réutilisés, réemployés ou recyclés correctement (voir [Valobat](#), [Valdelia](#), [Ecomaison](#) et [Ecominero](#)). S'ils ne font pas l'objet d'une filière REP à proprement parler, les **biodéchets** doivent, à partir du 1er janvier 2024, être triés à la source pour être valorisés sur place ou en externe ([Code de l'environnement](#), Article L541-21-1).

L'objectif, fixé par la loi AGEC, prévoit une **réduction de 5 % des quantités de déchets d'activités économiques par unité de valeur produite entre 2010 et 2030**. L'objectif est renforcé au niveau régional, soit une baisse de 10% des DAE entre 2014 et 2031.

POURQUOI AGIR ?

Un déchet entraîne inévitablement des coûts de gestion, et n'est donc jamais rentable pour une entreprise. Réduire la quantité de déchets produits, en maîtrisant la consommation de matières, en privilégiant l'utilisation de produits de l'économie circulaire et en anticipant leur valorisation en fin de vie, permet de **réduire considérablement les coûts liés aux déchets**. Par ailleurs, en valorisant les biodéchets ou tout autre déchet dans une perspective d'économie circulaire, les entreprises peuvent saisir l'occasion de prendre part à des **synergies industrielles**, qui contribuent au développement territorial.

CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE



Réglementation nationale : [Loi AGEC \(2020\)](#), [Loi Climat et résilience \(2021\)](#)

Programmes locaux : [Plan régional de prévention et de gestion des déchets \(PRGPD\)](#), [Programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés de la Ville de Paris \(PLPDMA\)](#), [Projet du nouveau Plan Climat de Paris 2024-2030](#) et le [dossier Agir pour le Climat](#), [Deuxième feuille de route de l'économie circulaire - Ville de Paris](#)

LISTE DES FICHES ACTION



25.

Réduire sa dépendance aux matières premières et développer des capacités nouvelles de tri-recyclage-valorisation.

▶ *Fiches exemple 25.1 à 25.3*

26.

Bannir le PUU dans ses activités et/ ou signer le référentiel Paris zéro plastique.

▶ *Fiches exemple 26.1 à 26.6*



25. Réduire sa dépendance aux matières premières et développer des capacités nouvelles de tri-recyclage-valorisation



DÉFINITION

Le modèle linéaire de production débute nécessairement par une phase d'extraction de matières premières. Réduire cette dépendance revient donc à opter pour une plus grande circularité dans l'utilisation des produits. Le premier réflexe est **d'allonger la durée de vie des produits et de réutiliser l'existant**. Une fois en fin de vie, le tri permet de **recupérer la matière**, de la **recycler** afin de produire de la matière en **limitant l'extraction de matières nouvelles**.

ÉCONOMIE CIRCULAIRE 3 domaines, 7 piliers



Domaines et piliers de l'économie circulaire, ADEME



ENJEUX SUR LE TERRITOIRE

La ville de Paris est dense en termes de population et d'activités économiques qui, combinées au modèle de production linéaire actuel sont fortement génératrices de déchets. Le passage d'une économie linéaire à une économie circulaire permet de **réduire le volume de déchets** tout en **créant des emplois localement**, renforçant d'autant le dynamisme économique régional. En 2021, Paris comptait ainsi 19 ressourceries/recycleries réparties sur 11 arrondissements et soutenues par la ville de Paris par des conventions pluri-annuelles d'objectifs d'une durée de trois ans (RPQS, 2021), détournant ainsi près de 5 000 tonnes de déchets de l'incinération ou de l'enfouissement. La ville de Paris soutient également les réseaux d'acteurs de la collecte, du réemploi et de la réparation d'objets spécifiques comme les vélos, les DEEE ou les textiles, linge et chaussures (appels à projets, installation de bornes, partenariats, etc.). Dans l'idée de **réduire les déchets à la source**, la ville de Paris expérimente par ailleurs notamment des territoires zéro déchet, où l'accent est mis sur **la sensibilisation** et **l'expérimentation de nouveaux dispositifs** (nudges, installation ciblée de dispositifs de tri des biodéchets, etc.).





EXEMPLES DE PROJETS

Se fournir auprès d'acteurs de l'économie circulaire

Privilégier le don du matériel encore fonctionnel (meubles, équipement électronique, etc.)

Privilégier le réemploi dans le cadre de travaux d'aménagement ou de rénovation

Créer des partenariats avec des entreprises de valorisation des déchets (biodéchets, papiers, etc.)

Utiliser des matériaux recyclés/biosourcés

Recourir à l'économie de la fonctionnalité (utiliser un produit plutôt que le posséder)

RESSOURCES

- ▶ [Guide de réduction des coûts liés aux déchets \(ADEME\)](#)
- ▶ [Réseau des ressourceries et recycleries d'Ile-de-France \(REFER\)](#)
- ▶ [Passer aux contenants réemployables - Guide d'aide pour les commerçants parisiens \(Ville de Paris\)](#)
- ▶ [Guide du réemploi des emballages \(Citeo\)](#)
- ▶ Liste des acteurs de l'économie circulaire (textiles, EEE, mobilier, mobilités, animation) – contacter parisactionclimatbiodiversite@paris.fr

AIDES

- ▶ [Aides de l'ADEME liées au "réemploi"](#)
- ▶ [Aides de la région liées au "réemploi"](#) (Conseil régional d'Ile-de-France)
- ▶ [Ensemble des aides liées au "réemploi"](#)
- ▶ [Aide Région Ile de France, Chèque efficacité énergétique](#) (développer la consigne pour réemploi et la gestion des déchets : contenants consignés, bacs de tri, broyeurs, composteurs)
- ▶ [Aide Région Ile-de-France, Innov'up Expérimentation Transition écologique des territoires](#)
- ▶ [Accompagnement à la transition écologique, CCI Paris Ile-de-France Entreprises et ADEME](#)



CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE

Réglementation nationale : [Loi AGEC](#)

Programmes locaux : [Plan régional de prévention et de gestion des déchets \(PRGPD\)](#), [Programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés de la Ville de Paris \(PLPDMA\)](#), [Projet du nouveau Plan Climat de Paris 2024-2030](#) et le [dossier Agir pour le Climat](#)

LISTE DES FICHES EXEMPLE



25.

Réduire sa dépendance aux matières premières et développer des capacités nouvelles de tri-recyclage-valorisation.

	Nom de la structure	N° de la fiche	Coûts	Difficulté	Bénéfices environnementaux
▶ Récolter les DEEE chez les locataires de l'immeuble	GreenFlex	25.1	€	+	♻️
▶ Créer une plateforme interne d'échange de matériaux de réemploi	Paris Habitat	25.2	€€	++	♻️♻️
▶ Se fournir auprès d'acteurs de l'économie circulaire	BayWa r.e.	25.3	€€	+	♻️♻️

▶ Arbitrage :

Coûts

- € Coûts inférieurs ou égaux à 5 000 €
- €€ Coûts compris entre 5 000 € exclus et 50 000 € inclus
- €€€ Coûts supérieurs à 50 000 €

Difficulté

- +
 - ++
 - +++
- Les 3 niveaux de difficulté sont définis selon la note moyenne obtenue dans la partie « Difficultés ».
- La note est inférieure ou égale à 1
- La note est comprise entre 1 exclus et 2 inclus
- La note est strictement supérieure à 2.

Bénéfices environnementaux

Les bénéfices **environnementaux** sont pris en compte en fonction de critères multiples, notamment en fonction du nombre et de la diversité des bénéfices, voire des co-bénéfices, ainsi que par comparaison avec les exemples d'une même action.



25.1

Récolter les DEEE chez les locataires de l'immeuble



L'ENTREPRISE



- ▶ **Nom** : GreenFlex
- ▶ **Secteur d'activité** : Conseil et solutions
- ▶ **Taille** : 480 collaborateurs



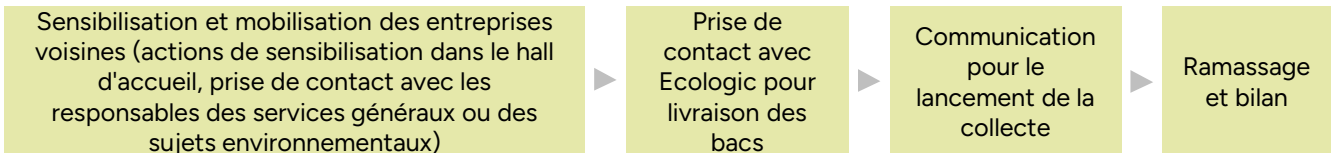
LE PROJET

- ▶ **Description** : Mise en place d'un système de collecte des DEEE au sein du siège avec Ecologic/e-déchets afin d'inviter les collaborateurs de GreenFlex à recycler leurs vieux équipements électriques et électroniques. GreenFlex a proposé aux occupants de l'immeuble et aux entreprises colocalitaires de faire de même, et de collecter les DEEE générés par leur propre service IT. 4 entreprises sur 7 se sont jointes à la démarche, ce qui a permis de mutualiser les déplacements et les coûts pour l'enlèvement, tout en s'assurant du réemploi ou du recyclage adéquat de ces DEEE grâce au concours d'une filière de recyclage agréée (Ecologic) et d'une association de réemploi reconnue (Les ateliers du Bocage).
- ▶ **Localisation** : Paris 9^{ème}
- ▶ **Date** : 2023
- ▶ **Délai de réalisation** : 2 mois
- ▶ **Projet interne ou externe** : Interne et externe



CONCEPTION

- ▶ **Principe général** : La sensibilisation et la communication auprès des autres entreprises de l'immeuble est essentielle afin que la collecte soit efficace. Les bacs de collecte sont installés et ramassés grâce à Ecologic.



UNE COLLECTE DE DEEE A ÉTÉ LANCÉE EN FÉVRIER CHEZ GREENFLEX À PARIS, LILLE ET BORDEAUX

Les bornes de collecte seront placées dans les locaux (5^{ème} près du local IT et 6^{ème} à l'accueil) mais aussi à l'accueil de l'immeuble Haussmann pour inciter nos voisins à recycler leurs DEEE !

Bornes WeeeTri Paris



Box « GSM »



Paris + Bordeaux et Lille !

Profitez-en pour amener vos petits appareils électriques et vieux téléphones portables à recycler !



Diapositive de green moment (diffusé en début de réunions d'équipes dans les services par exemple) communiquant sur la collecte de DEEE, GreenFlex





BÉNÉFICES

- ▶ **Environnementaux** : La collecte facilitée pour les collaborateurs incite ainsi au recyclage.
- ▶ **Économiques** : Aucun
- ▶ **Sociaux** : Fierté d'appartenance à GreenFlex pour les salariés. Impact sur la société : les smartphones encore réparables ont été donnés à une association, Les ateliers du Bocages, qui fait don des smartphones en état/réparés à des populations précaires.



COÛTS

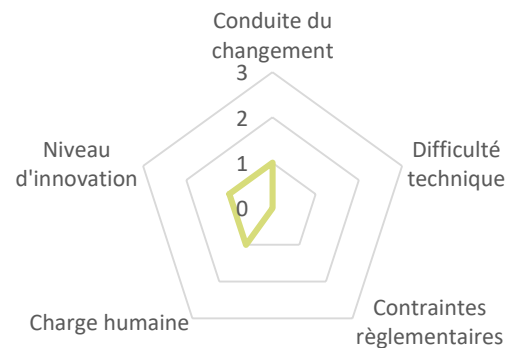
- ▶ **Coûts d'investissement** : Non communiqués
- ▶ **Coûts d'exploitation** : Aucun
- ▶ **Coûts environnementaux** : Aucun
- ▶ **Coûts sociaux** : Aucun



DIFFICULTÉS

- ▶ **Conduite du changement** : Presque toutes les entreprises ont accepté de suivre l'initiative.
- ▶ **Difficultés techniques** : Très simple de commander et d'installer les box.
- ▶ **Contraintes réglementaires** : Pas de contrainte particulière qui freine la mise en œuvre de cette démarche.
- ▶ **Charge humaine** : Cela prend un peu de temps pour mobiliser les autres entreprises de l'immeuble et le gestionnaire de l'immeuble.
- ▶ **Niveau d'innovation** : La collecte des DEEE en soi n'est pas innovante, mais le fait de le proposer à nos collaborateurs mais aussi à l'ensemble des entreprises travaillant dans le même immeuble l'est davantage.

Difficulté estimée : ★★☆☆



Pour en savoir plus :
parisactionclimatbiodiversite@paris.fr

Pour aller plus loin :
 Voir Carbone (Action 3)

25.2

Créer une plateforme interne d'échange de matériaux de réemploi



L'ENTREPRISE



- ▶ **Nom** : Paris Habitat
- ▶ **Secteur d'activité** : Bailleur social
- ▶ **Taille** : Plus de 2 500 collaborateurs



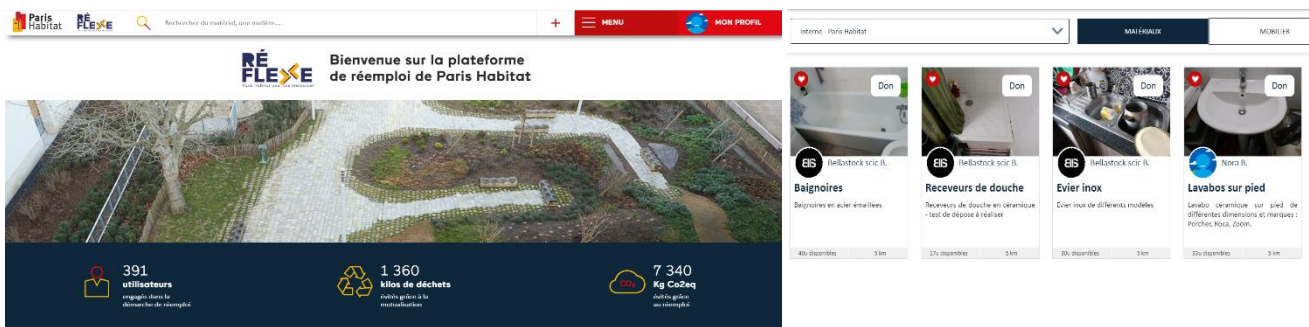
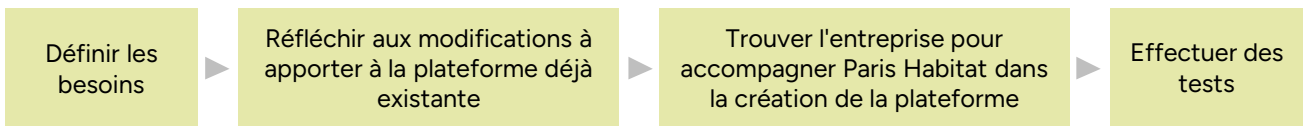
LE PROJET

- ▶ **Description** : Développement de la plateforme Réflexe, plateforme interne d'échanges de matériaux issus du réemploi. Cette plateforme a été développée et financée par le Fond Européen de Développement Régional dans le cadre du projet CHARM (Circular Housing Asset Renovation & Management), dont Paris Habitat a fait partie durant 5 ans. Ce projet visait à innover en matière d'économie circulaire et de réemploi, afin de trouver des processus transférables et répliquables pour permettre de diffuser et implémenter massivement le recours à l'économie circulaire. La plateforme a pour vocation de faciliter au mieux les échanges de matériaux entre chantiers Paris Habitat et d'encourager le réemploi sur nos opérations. Y ont accès : les opérationnels de Paris Habitat, les Assistants à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) et Maîtres d'Œuvre (MOE) avec lesquels Paris Habitat travaille.
- ▶ **Localisation** : Paris 5^{ème} (siège de Paris Habitat) et Paris 20^{ème} (locaux du développeur de la plateforme)
- ▶ **Date** : 2023
- ▶ **Délai de réalisation** : 2 ans
- ▶ **Projet interne ou externe** : Externe



CONCEPTION

- ▶ **Principe général** : Paris Habitat était déjà doté d'une plateforme d'échanges de matériaux, qui n'était pas utilisée par les collaborateurs. Afin de créer la nouvelle plateforme Réflexe, il a donc fallu une phase de compréhension et de définition des besoins des collaborateurs, puis trouver le prestataire pour l'accompagnement dans la création de la plateforme.



Plateforme Reflexe, Paris Habitat





BÉNÉFICES

- ▶ **Environnementaux** : La plateforme a vocation à favoriser le réemploi à grande échelle au sein de Paris Habitat, ainsi, l'extraction de matières premières est évitée. 1 360 kg de déchets et l'émission de 7 340 kg CO2e ont ainsi été évités grâce à la mutualisation.
- ▶ **Économiques** : Grâce au réemploi, Paris Habitat a réalisé des économies sur le coût des matières premières.
- ▶ **Sociaux** : Le projet rassemble 389 utilisateurs engagés dans la démarche de réemploi.



COÛTS

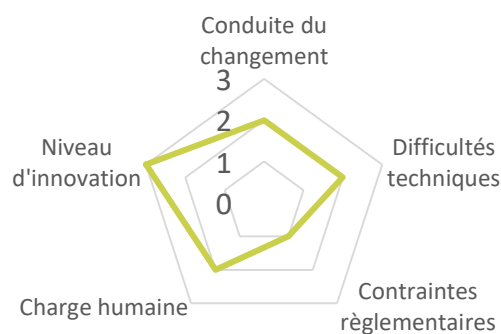
- ▶ **Coûts d'investissement** : 50 000 € pour la construction de la plateforme (prestataires externes, etc.), financé à hauteur de 60 % par le Fonds Européen de Développement Régional au travers du projet CHARM (Circular Housing Asset Renovation & Management).
- ▶ **Coûts d'exploitation** : L'entretien de la plateforme doit être assuré, potentiellement par un prestataire externe, mais ce coût est moindre comparé à l'investissement initial.



DIFFICULTÉS

- ▶ **Conduite du changement** : Pas de réticence, mais un travail important d'accompagnement et de pédagogie afin d'expliquer le fonctionnement de la plateforme, son utilité et les avantages qu'elle pourra représenter pour les opérationnels. Le développement de la plateforme prend du temps et il faut ensuite l'animer, afin qu'elle entre rapidement dans les habitudes des opérationnels pour qu'ils puissent s'en saisir.
- ▶ **Difficultés techniques** : Recherche du bon prestataire et définition de notre besoin. La difficulté technique de la création de la plateforme est déléguée au prestataire.
- ▶ **Contraintes réglementaires** : Pas particulièrement de contraintes réglementaires, tant que les échanges se font entre les chantiers de Paris Habitat et que Paris reste propriétaire de ses matériaux.
- ▶ **Charge humaine** : Au sein du service Habitat durable de Paris Habitat, service qui a piloté le développement de la plateforme Réflexe, 3 personnes et la directrice du service ont travaillé à travailler sur le développement, en lien avec le prestataire.
- ▶ **Niveau d'innovation** : Elevé, Paris Habitat est un des premiers bailleurs sociaux en France à se doter d'une telle plateforme.

Difficulté estimée : ★★☆☆



« Avec Réflexe, Paris Habitat confirme son engagement pour l'économie circulaire dans le secteur de la construction. En encourageant le réemploi des matériaux, cette plateforme contribue activement à la réalisation des objectifs de développement durable en lien avec le plan climat de la Ville. Elle ouvre de nouvelles perspectives dans la réduction de l'empreinte carbone du bâtiment et fait évoluer les manières de concevoir. »

Paris Habitat

- ▶ **Exemples de prestataires** : Développement de la plateforme avec un Assistant à Maîtrise d'Ouvrage (AMO), My Troc.



Pour en savoir plus :

Réflexe Paris Habitat, "Réflexe" : Paris Habitat lance sa plateforme numérique du réemploi de matériaux !

parisactionclimatbiodiversite@paris.fr

25.3

Se fournir auprès d'acteurs de l'économie circulaire



L'ENTREPRISE

- ▶ **Nom** : BayWa r.e.
- ▶ **Secteur d'activité** : Développement, construction et exploitation de parcs éoliens et solaires
- ▶ **Taille** : 250 collaborateurs



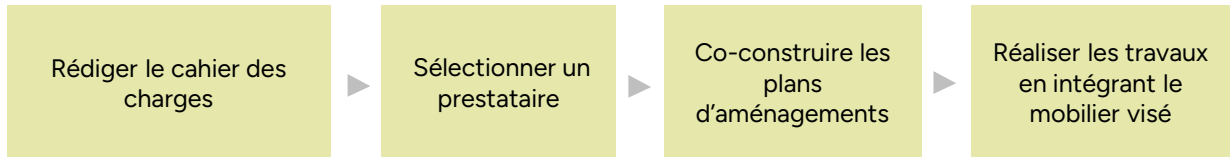
LE PROJET

- ▶ **Description** : Le siège de BayWa r.e. France à Paris a été aménagé et meublé par Bluedigo, qui a, outre la réalisation des travaux, intégré l'ancien mobilier de BayWa r.e., et sélectionné parmi ses partenaires du mobilier et de la décoration éco-responsables (reconditionnés, ou neuf éco-conçus).
- ▶ **Localisation** : Paris 10^{ème}
- ▶ **Date** : 2020
- ▶ **Délai de réalisation** : De l'ordre de quelques mois
- ▶ **Projet interne ou externe** : Interne



CONCEPTION

- ▶ **Principe général** : Etablir un cahier des charges pour le mobilier afin qu'il réponde aux critères environnementaux choisis et aux exigences des usagers.



Aménagement réalisé dans les bureaux de BayWa r.e, BayWa r.e





BÉNÉFICES

- ▶ **Environnementaux** : Le projet a reposé sur la réutilisation d'anciens meubles de BayWa r.e., ainsi que sur une offre de meubles reconditionnés, et neuf éco-conçus. Il a ainsi permis de limiter la production de déchets mais également d'éviter l'extraction de 2 115 kg de matières premières, ainsi que l'émission de 7 526 kg de CO₂e.
- ▶ **Économiques** : Non communiqués
- ▶ **Sociaux** : Les salariés bénéficient d'un espace de travail plus convivial et d'une meilleure qualité de vie au travail.



COÛTS

- ▶ **Coûts d'investissements** : Ces coûts ne sont pas connus. L'investissement d'un tel réaménagement complet des bureaux peut être élevé, en revanche s'il s'agit d'un simple achat de mobilier, le projet est moins onéreux.
- ▶ **Coûts d'exploitation** : Aucun
- ▶ **Coûts environnementaux** : Le mobilier reconditionné ou neuf éco-conçu génère tout de même un impact environnemental (émissions de CO₂, extraction de matériaux, etc.), même si celui-ci est moindre.
- ▶ **Coûts sociaux** : Aucun

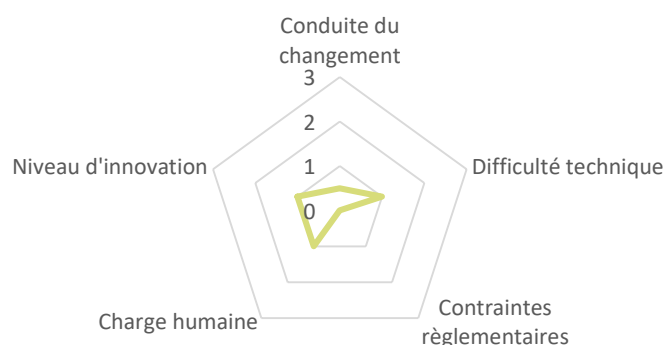


DIFFICULTÉS

- ▶ **Conduite du changement** : L'espace des bureaux et convivial des salariés de BayWa r.e. est transformé, ce qui peut avoir un impact sur le quotidien des salariés.
- ▶ **Difficultés techniques** : Grâce à la sous-traitance à un prestataire, la difficulté technique est gérée par un expert.
- ▶ **Contraintes réglementaires** : Aucune difficulté.
- ▶ **Charge humaine** : La charge humaine est principalement portée par le prestataire. Un chargé de projet peut être nécessaire chez Baywa r.e. afin de gérer la relation avec le prestataire.
- ▶ **Niveau d'innovation** : Cette prise en compte des critères environnementaux dans le réaménagement des bureaux est relativement de plus en plus commune.

- ▶ **Exemples de prestataires** : Studio Bluedigo

Difficulté estimée : ★ ★ ★



Pour en savoir plus :

<https://bluedigo.fr/blogs/nos-realizations/bayware>

Pour aller plus loin :

Voir Zéro déchet (Action 26)

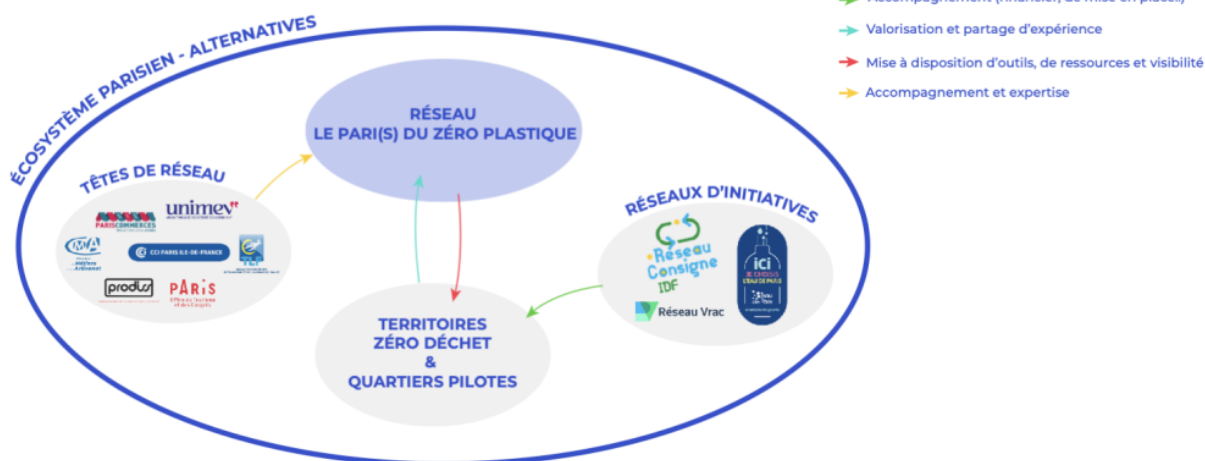
26.

Bannir le PUU dans ses activités et/ou signer le référentiel « Le Pari(s) du zéro plastique »



DÉFINITION

Le plastique est le troisième matériau le plus fabriqué au monde. Il s'agit d'une création par l'Homme, **dérivée du pétrole**. Chaque année, 22 millions de tonnes de plastique finissent dans l'environnement à l'échelle mondiale (OCDE, 2023). La durée de vie extrêmement longue des matières plastiques et leur dégradation par décomposition en morceaux de plus en plus petits (microplastiques) constitue une pollution importante qui échappe aujourd'hui au contrôle de l'Homme. Réduire les plastiques et notamment **interdire ou fortement limiter les plastiques à usage unique (PUU)** permet de limiter cette source de pollution. La fin du plastique à usage unique se concrétise par le **réemploi des emballages** (consignes, chacun amène son contenant, etc.) ou bien par **leur suppression** lorsque que c'est possible (fruit, etc.).

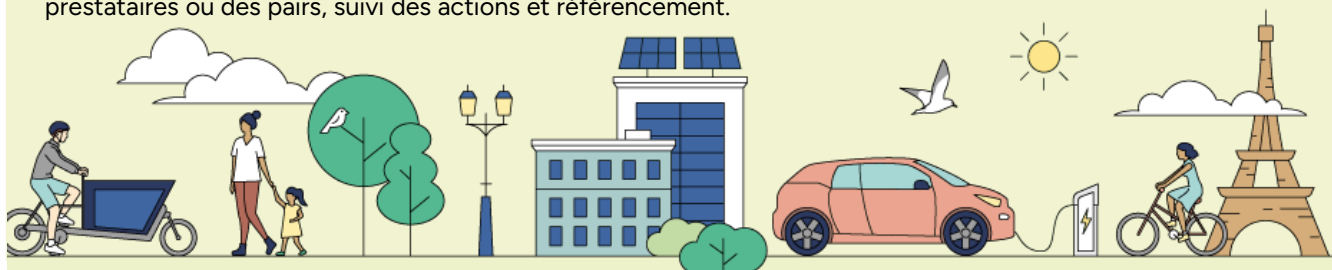


L'accompagnement proposé au réseau, « Le Pari(s) du Zéro Plastique »



ENJEUX SUR LE TERRITOIRE

La Ville de Paris se veut exemplaire en la matière en supprimant les PUU en 2024 sur les sites olympiques et paralympiques et sur les sites administratifs de son périmètre. La Ville poursuivra ses efforts pour inscrire l'héritage immatériel de la sortie du plastique à usage unique dans la durée et sur tout le territoire. Afin de mener à bien cette ambition, la Ville de Paris a développé un réseau d'acteurs engagés autour de 5 secteurs d'activités : tourisme, événementiel, alimentation, santé/hygiène/beauté et logistique. Depuis 2023, la Ville de Paris propose une première **certification zéro plastique** pour les acteurs économiques et près de 100 signataires ont déjà rejoint la démarche. L'idée est de constituer un **réseau d'acteurs engagés** pour la réduction et la suppression du PUU via un plan d'engagements, moyennant un accompagnement personnalisé de la Ville de Paris : aide à la recherche de solutions et de financement, mentoring, mise en relation avec des prestataires ou des pairs, suivi des actions et référencement.





EXEMPLES DE PROJETS



Remplacer les PUU par la consigne



Signer le référentiel « Le Pari(s) du zéro plastique »



S'engager dans la démarche « Ici, je choisis l'eau de Paris »

RESSOURCES

- ▶ [Sortir du plastique à usage unique à Paris, guide pratique pour la filière alimentation](#) (Ville de Paris, 2023)
- ▶ [Guide ADEME de réduction des coûts liés aux déchets](#)
- ▶ [Territoires zéro pollution plastique](#) (WWF, 2020)
- ▶ [Entreprises : quels produits en plastique à usage unique vous sont interdits](#) (Economie.gouv, 2023)
- ▶ [Lutte contre la pollution plastique](#) (Ministère de la transition écologique, 2023)

AIDES

- ▶ [Aide Région Ile-de-France, Innov'up Expérimentation Transition écologique des territoires](#)



CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE

Réglementation nationale : [Loi AGEC](#)

Programmes locaux : [Plan régional de prévention et de gestion des déchets \(PRGPD\)](#), [Programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés de la Ville de Paris \(PLPDMA\)](#), [Projet du nouveau Plan Climat de Paris 2024-2030](#) et le [dossier Agir pour le Climat](#)

LISTE DES FICHES EXEMPLE



26.

Bannir le PUU dans ses activités et/ ou signer le référentiel Paris zéro plastique.

	Nom de la structure	N° de la fiche	Coûts	Difficulté	Bénéfices environnementaux
▶ Mener des actions de sensibilisation et zéro déchet au sein du quartier	GreenFlex	26.1	€	++	♻️
▶ Mettre en place un dispositif d'expérimentation et de sensibilisation à la réduction des PUU	Groupe Dadoun	26.2	€€	++	♻️
▶ Mettre en place une fontaine à eau en libre accès dans un magasin	Franprix	26.3	€	+	♻️
▶ Livrer les restaurants avec des bacs réutilisables	Pandobac	26.4	€	++	♻️♻️
▶ S'engager dans la démarche « Ici, je choisis l'eau de Paris »	Nicolas Jouffroy	26.5	€	+	♻️
▶ S'engager dans une démarche de réduction des PUU par la signature du référentiel « Le Pari(s) du zéro plastique »	Fraîche Cancan	26.6	€ à €€	++	♻️♻️

▶ Arbitrage :

Coûts

€ Coûts inférieurs ou égaux à 5 000 €
 €€ Coûts compris entre 5 000 € exclus et 50 000 € inclus
 €€€ Coûts supérieurs à 50 000 €

Difficulté

Les 3 niveaux de difficulté sont définis selon la note moyenne obtenue dans la partie « Difficultés ».
 + La note est inférieure ou égale à 1
 ++ La note est comprise entre 1 exclus et 2 inclus
 +++ La note est strictement supérieure à 2.

Bénéfices environnementaux

Les bénéfices **environnementaux** sont pris en compte en fonction de critères multiples, notamment en fonction du nombre et de la diversité des bénéfices, voire des co-bénéfices, ainsi que par comparaison avec les exemples d'une même action.



26.1

Mettre en place des actions de sensibilisation et zéro déchet au sein du quartier



L'ENTREPRISE



- ▶ **Nom** : GreenFlex
- ▶ **Secteur d'activité** : Conseil et solutions
- ▶ **Taille** : 480 collaborateurs



LE PROJET

- ▶ **Description** : Le « GreenFlex Impact Challenge » est un challenge organisé chaque année en interne sur ½ journée afin de faire participer l'ensemble des collaborateurs à des actions d'intérêt général autour de la transition environnementale et sociétale. En 2023, la thématique a porté en partie sur les objectifs « zéro déchet » et a pris la forme de 2 activités :
 - **Prévenir** : Pari de convaincre les commerces aux alentours de l'agence d'adopter une ou plusieurs initiatives zéro déchet et/ou solidaires (accepter de servir dans les contenants réutilisables des clients, accepter de remplir les gourdes des clients ou passants, accepter de mettre en place l'initiative café/baguette solidaire etc.).
 - **Nettoyer** : Activité de « clean up » menée par les équipes de Paris consistant à ramasser les déchets dans des zones définies autour des locaux.
- ▶ **Localisation** : Paris 9^{ème}
- ▶ **Date** : 2023
- ▶ **Délai de réalisation** : 2 à 3 mois de préparation, puis 2 demi-journées sur le terrain
- ▶ **Projet interne ou externe** : Interne et externe



CONCEPTION

- ▶ **Principe général** :
 - **Prévenir** : Les équipes étaient munies d'autocollants fournis par Eau de Paris et Zero Waste, et ont distribué des dépliants expliquant ces différentes initiatives. Les collaborateurs en équipes de 4 ou 5 personnes informaient les commerçants de l'existence de ces initiatives et avançaient des arguments pour les convaincre d'y prendre part. 100 collaborateurs mobilisés et répartis sur 2 demi-journées sont parvenus à convaincre / impliquer 250 commerces. Parmi eux plus de 190 ont choisi de mettre en place 1 des 3 initiatives proposées.
 - **Nettoyer** : Munis de sacs poubelles de couleurs différentes dédiées au tri, et de bouteilles plastiques pour les mégots, 129 collaborateurs ont ramassé près de 191 kg de déchets et plus de 9 500 mégots... Leur objectif était aussi de sensibiliser les passants aux impacts des déchets sur la nature. Cela était organisé sous forme de challenge, avec des défis sur les différents parcours proposés (ex : sensibilisation des passants, distribution de cendriers de poche, etc.).

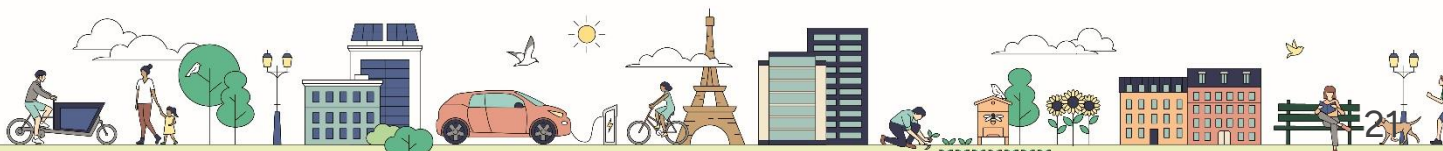
Préparation : recherche d'actions potentielles, identification de partenaires et d'initiatives à relayer

Information des collaborateurs

Préparation des supports et du matériel

Mobilisation et briefing des « capitaines d'équipe » pour encadrer les collaborateurs le jour J

Réalisation de l'action et bilan : désignation des gagnants et don à une association de leur choix





BÉNÉFICES

- ▶ **Environnementaux** : 191 kg de déchets et plus de 9 500 mégots ramassés. En addition, 250 commerces ont été sensibilisés, dont plus de 190 ont choisi de mettre en place 1 des 3 initiatives proposées.
- ▶ **Économiques** : Aucun
- ▶ **Sociaux** : Cafés et baguettes gratuits dans certains établissements à destination de publics en difficulté, possibilité pour les passants de recharger leur gourde sans avoir à acheter une bouteille. Pour les collaborateurs GreenFlex : Fierté d'appartenance, team building, sensibilisation et engagement, création d'une carte interactive des commerces engagés à proximité des locaux pour soutenir la démarche zéro déchet (disponible sur une application mobile à partir de l'intranet).



Mise en place d'un autocollant fourni par Eau de Paris après sensibilisation d'un commerçant, GreenFlex



COÛTS

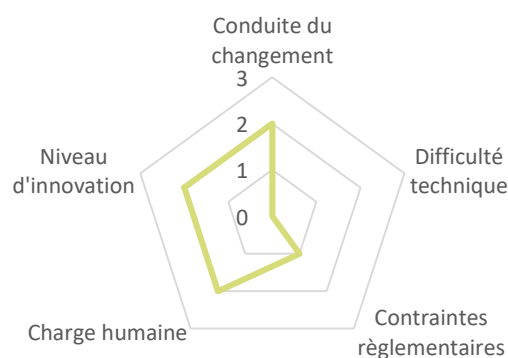
- ▶ **Coûts d'investissement** : Moins de 2 000 €
- ▶ **Coûts d'exploitation** : Aucun
- ▶ **Coûts environnementaux** : Aucun
- ▶ **Coûts sociaux** : Non évalué (230 personnes pendant 3 heures + un ETP pendant un mois pour la préparation).



DIFFICULTÉS

- ▶ **Conduite du changement** : Difficulté parfois à convaincre les commerçants.
- ▶ **Difficultés techniques** : Pas de difficulté
- ▶ **Contraintes réglementaires** : Nécessité de bien prévenir les collectivités des actions de clean up pour définir les lieux de ramassages.
- ▶ **Charge humaine** : Nécessite un peu de préparation en amont ainsi que du temps des collaborateurs.
- ▶ **Niveau d'innovation** : Le démarchage des commerçants est assez nouveau comme initiative pour les collaborateurs d'une entreprise.

Difficulté estimée : ★★☆☆



Pour en savoir plus :
parisactionclimatbiodiversite@paris.fr

Pour aller plus loin :
Voir Zéro déchet (Action 25)

26.2

Mettre en place un dispositif d'expérimentation et de sensibilisation à la réduction des POU



L'ENTREPRISE



- ▶ **Nom** : Groupe Dadoun
- ▶ **Secteur d'activité** : Alimentation
- ▶ **Taille** : 170 collaborateurs



LE PROJET

- ▶ **Description** : Dispositif d'expérimentation et de sensibilisation des commerçants et usagers à la réduction des POU sur les marchés de la délégation du Groupe Dadoun et plus particulièrement sur les marchés Joinville et Grenelle. L'objectif était multiple : concevoir des outils de sensibilisation, faire émerger des mécaniques engageantes pour les usagers, comprendre les problématiques de chaque marché, concevoir un dispositif d'accompagnement des villes sur les sujets tels que les POU, le tri des déchets, la mobilité, les consommations d'énergie.
- ▶ **Localisation** : Paris 19^{ème} (Marché Joinville)
- ▶ **Date** : 2023
- ▶ **Délai de réalisation** : 8 mois
- ▶ **Projet interne ou externe** : Externe



CONCEPTION

- ▶ **Principe général** : La sensibilisation aux enjeux du plastique et les informations sur les alternatives au POU ont fait l'objet de plusieurs groupes de travail internes afin de créer les supports et les dispositifs d'interventions. Des outils de communication et de vulgarisation à destination des commerçants et des usagers ont été réalisés et améliorés tout le long de l'expérimentation. L'impact de ces actions et des évolutions des pratiques sur les marchés sont mesurées grâce à un questionnaire complet sur 5 grands axes de développement durable : POU, tri des déchets, gaspillage alimentaire, mobilité et consommation d'énergie. Une animation engageante a été expérimentée auprès des usagers : le défi « Mes courses zéro plastique ». Plusieurs outils ont été créés : un questionnaire complet, une charte graphique, des supports de sensibilisation commerçant/usager, une méthodologie, une animation « Mes courses zéro plastique ».

Diagnostic et organisation

Création des outils

Sensibilisation

Animations

Reporting



Stand de sensibilisation et d'animations sur le marché Joinville (Paris 19^{ème}), Groupe Dadoun



Stand de sensibilisation et d'animations sur le marché Grenelle (Paris 15^{ème}), Groupe Dadoun

26. Bannir le POU dans ses activités

ZÉRO DÉCHET





BÉNÉFICES

- ▶ **Environnementaux** : Réduction des plastiques à usage unique utilisés dans le marché et donc de la pollution engendrée. En 2023, 121 sensibilisations sur les marchés de Paris et de la banlieue ont eu lieu, 6 matinées d'animations Usagers ont été organisées, et 1 326 commerçants ont été sensibilisés.
- ▶ **Économiques** : Indéterminés
- ▶ **Sociaux** : Indéterminés



COÛTS

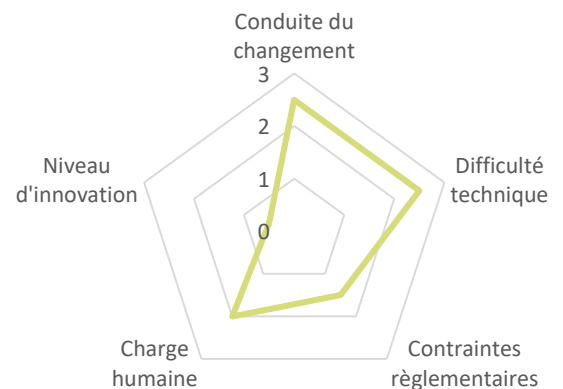
- ▶ **Coûts d'investissement** : De l'ordre d'une dizaine de milliers d'euros.
- ▶ **Coûts d'exploitation** : Non communiqués
- ▶ **Coûts environnementaux** : Aucun
- ▶ **Coûts sociaux** : Aucun



DIFFICULTÉS

- ▶ **Conduite du changement** : A Joinville on constate une forte résistance des commerçants et usagers. Certains usagers demandent systématiquement des sacs en plastique à usage unique, il est donc difficile pour les commerçants de changer leurs pratiques. Cet objet est perçu comme un élément de fidélisation et de captage de la clientèle, donc interdire ou diminuer le plastique revient pour eux à perdre des clients. Pour une grande partie des usagers de ce marché, il est impensable de ne pas recevoir un sac plastique lors de l'achat. Impensable aussi de mutualiser les sacs pour plusieurs achats. A Grenelle, la difficulté a été d'engager les usagers sur le défi ou même de les aborder. La configuration du marché compliquait la captation du public. Concernant les plastiques à usage unique, la clientèle était plus apte à changer et à évoluer vers moins de consommation de plastique.

Difficulté estimée : ★★☆☆



- ▶ **Difficultés techniques** : Difficulté à convaincre.
- ▶ **Contraintes réglementaires** : La législation est compliquée à intégrer. De même, les différentes typologies de plastique (biosourcé, 50 microns etc.) acceptées ou non, les différentes mentions, le trafic de sacs non conformes et les différences de prix brouillent les messages et incitent à ne pas transitionner. L'absence de contrôle renforçant le tout.
- ▶ **Charge humaine** : 1 personne à temps plein pour la gestion de projet et 4 personnes pour l'animation et la sensibilisation.
- ▶ **Niveau d'innovation** : Ce n'est pas un projet innovant dans la démarche ou la conception mais par le public auquel il s'adresse (petits commerçants et usager des marchés).
- ▶ **Exemples de prestataires** : Pas de prestataire, mais des partenaires : la Mairie du 19^{ème}, DPE, associations locale (ZéroWaste, ressourceries, associations de collecte d'inventus, etc.).

Pour en savoir plus :

[Actions sur le marché Joinville, Groupe Dadoun](#)

parisactionclimatbiodiversite@paris.fr

Pour aller plus loin :

Voir Alimentation (Action 24), Zéro déchet (Action 25)



26.3

Mettre en place une fontaine à eau en libre accès dans un magasin



L'ENTREPRISE



- ▶ **Nom** : Franprix
- ▶ **Secteur d'activité** : Distribution alimentaire
- ▶ **Taille** : 4 000 collaborateurs



LE PROJET

- ▶ **Description** : Installation d'une fontaine à eau pour les clients dans l'espace snacking d'un magasin.
- ▶ **Localisation** : Paris 19^{ème}
- ▶ **Date** : 2024
- ▶ **Délai de réalisation** : 2 semaines
- ▶ **Projet interne ou externe** : Externe



CONCEPTION

- ▶ **Principe général** : Le site a dû faire l'objet d'un état des lieux afin d'évaluer la possibilité d'installer une fontaine à eau (volume, raccordement, espace, etc.). Il faut ensuite prévoir une arrivée d'eau potable ainsi qu'une évacuation du trop-plein d'eau vers le réseau d'eaux usées.

Etat des lieux technique

Positionnement d'un bidon de récupération de 10 L faute de pouvoir évacuer l'eau sous la fontaine.

Carottages de la dalle pour tirer une alimentation d'eau en provenance du sous-sol.



Fontaine à eau TWYD au Palais des Congrès de Lyon, TWYD





BÉNÉFICES

- ▶ **Environnementaux** : Diminuer l'usage des bouteilles en plastique.
- ▶ **Économiques** : Accès gratuit à l'eau pour le client.
- ▶ **Sociaux** : Accès facile à l'eau pour des personnes dans le besoin.



COÛTS

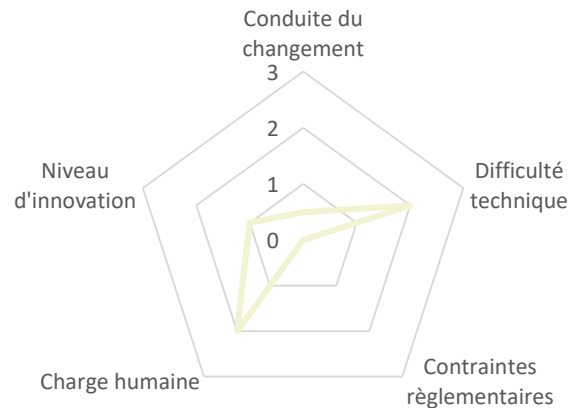
- ▶ **Coûts d'investissement** : Coût de la main d'œuvre pour le raccordement au réseau de distribution d'eau froide pour alimenter la fontaine de 400 €. Achat de la fontaine pour 2 437 €. Soit un totale de 2 837 € HT.
- ▶ **Coûts d'exploitation** : Aucun
- ▶ **Coûts environnementaux** : Impacts environnementaux de la fabrication de la fontaine à eau.
- ▶ **Coûts sociaux** : Aucun



DIFFICULTÉS

- ▶ **Conduite du changement** : Peu de difficulté quant au changement à l'échelle des collaborateurs et des clients.
- ▶ **Difficultés techniques** : A nécessité un pré-audit pour voir comment gérer l'arrivée et l'évacuation d'eau, puis des travaux pour le raccordement au réseau d'eau potable.
- ▶ **Contraintes réglementaires** : Dans certains cas, il peut être obligatoire de disposer d'une fontaine de distribution d'eau potable, notamment pour les établissements recevant du public de plus de 300 personnes (visiteurs, clients ou salariés confondus).
- ▶ **Charge humaine** : Mobilisation de personnes en interne pour le projet, et en externe pour l'audit et les travaux.
- ▶ **Niveau d'innovation** : Peu innovant.

Difficulté estimée : ★★☆☆



- ▶ **Exemples de prestataires** : TWYD

Pour en savoir plus :

[Ici, je choisis l'eau de Paris](#)

parisactionclimatbiodiversite@paris.fr

Pour aller plus loin :

Voir Zéro déchet (Action 25)





L'ENTREPRISE



- ▶ **Nom** : Pandobac
- ▶ **Secteur d'activité** : Zéro déchet – Emballages réemployables
- ▶ **Taille** : < 10 collaborateurs



LE PROJET

- ▶ **Description** : Pandobac travaille avec un fournisseur de buns (pains à burger) pour les restaurants PNY. Les buns sont livrés en bacs réutilisables, récupérés d'une livraison sur l'autre, lavés et suivis, permettant ainsi d'éviter les déchets d'emballages de livraison.
- ▶ **Localisation** : Paris 3^{ème}, 4^{ème}, 9^{ème}, 10^{ème}, 11^{ème}, 12^{ème} et 14^{ème} (Restaurants PNY)
- ▶ **Date** : 2021
- ▶ **Délai de réalisation** : Projet en continu
- ▶ **Projet interne ou externe** : Interne



CONCEPTION

- ▶ **Principe général** : Le choix ou la conception des bacs de transport doit se faire en fonction de l'usage, de la fréquence de rotation, du mode de transport et de nettoyage notamment. Ils intègrent un processus de suivi pour pouvoir être récupérés de manière efficace. L'ensemble de la conception mobilise des compétences liées à la conduite du changement (réutilisation de contenants), à la logistique (livraison et enlèvement des bacs), ingénierie (design des bacs).

Choix des bacs de transport

Mise en place d'un processus de suivi

Mise en place d'un processus de retour des bacs pour lavage et remise en circulation

Opération de la solution



Bacs réutilisables, Pandobac





BÉNÉFICES

- ▶ **Environnementaux** : La mise en place de la solution a permis d'éviter près de 15 000 emballages, soit 8 tonnes d'équivalent CO2 et 4 500 L d'eau.
- ▶ **Économiques** : Les bénéfices économiques concernent à la fois du côté du fournisseur, qui maîtrise ses coûts d'emballages, et les restaurants, qui ont moins de déchets à gérer.
- ▶ **Sociaux** : Pandobac emploie des personnes issues de parcours de réinsertion professionnelle.



COÛTS

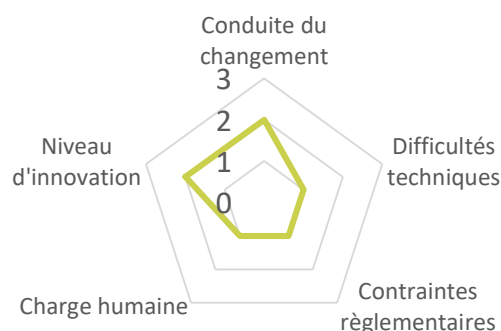
- ▶ **Coûts d'investissement** : Non communiqués
- ▶ **Coûts d'exploitation** : Entre 0,30 € et 1 € par utilisation de bac.
- ▶ **Coûts environnementaux** : Un bac a moins d'impact qu'un emballage jetable à partir de 25 utilisations, qui sont atteintes en un à deux ans.



DIFFICULTÉS

- ▶ **Conduite du changement** : La mise en place de bacs réutilisables implique de surmonter les réticences opérationnelles des fournisseurs. En effet, cela implique un changement des processus de préparation de commandes (scan de suivi des bacs) et de livraison (récupération des bacs). Cela passe par de l'accompagnement et un niveau de prix acceptable.
- ▶ **Difficultés techniques** : Une fois le bon format de bac choisi et les opérateurs du fournisseur formés à l'outil de suivi, l'exploitation technique de la solution est simple.
- ▶ **Contraintes réglementaires** : La solution Pandobac permet aux fournisseurs de se mettre en conformité avec les exigences de la loi AGEC qui impose 10% d'emballages réemployés mis sur le marché d'ici 2027.
- ▶ **Charge humaine** : Il est important de maintenir les préparateurs de commandes, les livreurs et les restaurateurs impliqués dans le processus de retour des bacs. La charge est relativement faible puisqu'elle s'inscrit dans un contexte de forte récurrence et d'habitude.
- ▶ **Niveau d'innovation** : L'utilisation de bacs permet aux fournisseurs de se démarquer en apportant à leurs clients restaurateurs une solution innovante permettant de réduire significativement la quantité de déchets d'emballages produite par les livraisons.

Difficulté estimée : ★★☆☆



« Notre staff est super sensible à ces problématiques. Du cuistot au serveur étudiant, ce sont les premiers à nous challenger ! »

Témoignage de PNY qui est labellisé Ecotable, label qui souligne l'investissement écologique de la chaîne



Pour en savoir plus :
parisactionclimatbiodiversite@paris.fr

Pour aller plus loin :
Voir Zéro déchet (Action 25)

26.5

S'engager dans la démarche « Ici, je choisis l'eau de Paris »



L'ENTREPRISE

- ▶ **Nom** : Nicolas Jouffroy
- ▶ **Secteur d'activité** : Caviste, magasin de vins et spiritueux
- ▶ **Taille** : Très petite entreprise (TPE)



LE PROJET

- ▶ **Description** : Le caviste et magasin de vins et spiritueux franchisé Nicolas Jouffroy fait partie des commerces partenaires du programme « Ici, je choisis l'eau de Paris » qui consiste à remplir gratuitement la gourde des passants sans obligation de consommation. Cela permet d'éviter la production de déchets de bouteilles plastiques. Un autocollant sur sa vitre permet de notifier les passants de son engagement.
- ▶ **Localisation** : Paris 17^{ème}
- ▶ **Date** : Non communiquée
- ▶ **Délai de réalisation** : 1 à 2 jours
- ▶ **Projet interne ou externe** : Externe



CONCEPTION

- ▶ **Principe général** : Adhérer à la démarche « Ici, je choisis l'eau de Paris ».

Adhérer à la démarche « Ici, je choisis l'eau de Paris » via le questionnaire

Afficher le sticker « Je choisis l'eau de Paris » afin de promouvoir la démarche

Remplir les gourdes des passants gratuitement



Sticker « Ici, je choisis l'eau de Paris, affiché sur la devanture d'un magasin pour exemple, Eau de Paris





BÉNÉFICES

- ▶ **Environnementaux** : Cette initiative encourage les passants et touristes à utiliser une gourde plutôt que des bouteilles d'eau en plastique, et réduit ainsi la production de déchets à traiter. En effet une bouteille d'eau en plastique a parcouru en moyenne 300 km avant d'être consommée, et 1 bouteille sur 2 n'est pas recyclée.
- ▶ **Économiques** : Attraction et fidélisation de potentiels nouveaux clients grâce au référencement sur le site Eau de Paris.
- ▶ **Sociaux** : Cet exemple peut faciliter le lien social entre les passants et le personnel du magasin.



COÛTS

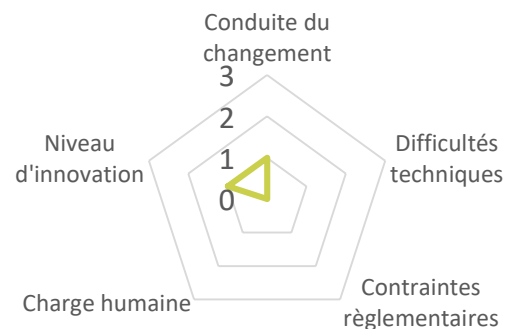
- ▶ **Coûts d'investissement** : Dans ce cas d'exemple, le coût d'investissement est nul, puisque le magasin ne paie pas son adhésion à la démarche.
- ▶ **Coûts d'exploitation** : La consommation d'eau du magasin peut augmenter, mais l'augmentation est moindre.
- ▶ **Coûts environnementaux** : Aucun
- ▶ **Coûts sociaux** : Aucun



DIFFICULTÉS

- ▶ **Conduite du changement** : Les salariés peuvent être réticents à l'idée de remplir les gourdes de passants, surtout en cas de forte affluence dans le magasin. Mais cette réticence varie selon les salariés et n'est pas bloquante dans la réalisation du projet.
- ▶ **Difficultés techniques** : Remplir une gourde ne constitue pas de difficulté technique.
- ▶ **Contraintes réglementaires** : Cet exemple ne fait l'objet d'aucune contrainte législative.
- ▶ **Charge humaine** : Sauf en cas de forte affluence dans le magasin, remplir la gourde des passants ne constitue par une charge humaine pour les salariés.
- ▶ **Niveau d'innovation** : Cette initiative innove dans le sens où elle contribue à changer les habitudes de consommation des passants et touristes.

Difficulté estimée : ★★



- ▶ **Exemples de prestataires** : Eau de Paris, Ville de Paris



Exemples d'autres entreprises ayant mis cet exemple en place :
Rose&Perle, Optical Center - ECOLES, etc.

Pour en savoir plus :
[Ici, je choisis l'eau de Paris](#)

26.6

S'engager dans une démarche de réduction des POU en signant le référentiel "Le Pari(s) du zéro plastique"



L'ENTREPRISE

- ▶ **Nom** : Fraïche Cancan
- ▶ **Secteur d'activité** : Cantine d'entreprise
- ▶ **Taille** : 100 collaborateurs



LE PROJET

- ▶ **Description** : Fraïche Cancan s'est engagé auprès du « Pari(s) du zéro plastique » en devenant signataire de cette démarche, qui est adaptée à différentes filières. Selon les spécificités de chaque filière (alimentation, événementiel et loisirs, santé et hygiène-beauté, tourisme et itinérance dans la ville, transport et logistique), les acteurs signataires du référentiel s'engagent à tester et déployer des bonnes pratiques pour supprimer les plastiques jetables dans leurs offres sites et expériences. Chaque filière dispose d'un plan d'engagement, et de 3 niveaux d'engagement « Je débute », « J'élabore », « Je perfectionne ». Fraïche Cancan s'est engagé sur le référentiel alimentation et a rejoint le réseau parisien "Le Pari(s) du zéro plastique", porteur d'une démarche d'accompagnement auprès des signataires. Fraïche Cancan propose ainsi aux entreprises une solution de cantine saine et zéro déchet.
- ▶ **Localisation** : Paris 9^{ème}
- ▶ **Date** : 2022
- ▶ **Délai de réalisation** : Court terme. L'engagement peut être immédiat mais le plan d'engagement est un plan long terme.
- ▶ **Projet interne ou externe** : Externe



CONCEPTION

- ▶ **Principe général** : Devenir signataire de Paris zéro plastique et engager un plan d'action vers une démarche zéro plastique.

Sélectionner sa filière parmi les filières proposées par « Le Pari(s) du zéro plastique »

Sélectionner le niveau d'engagement

Signer la charte d'engagement

Construire son plan d'action

Être actif au sein du réseau d'engagement

Mettre en place des actions pour respecter les engagements





BÉNÉFICES

- ▶ **Environnementaux** : Limite la production de plastique et donc les émissions de GES et consommations de ressources associées, et permet de réduire la production de déchets (qu'ils soient recyclables ou non).
- ▶ **Economiques** : Non communiqués
- ▶ **Sociaux** : Permet la sensibilisation à la démarche zéro déchet des salariés bénéficiant de la restauration Fraîche Cancan.



COÛTS

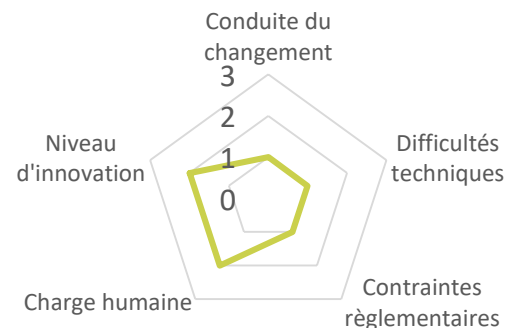
- ▶ **Coûts d'investissement** : La mise en place d'initiatives zéro plastique nécessite un coût d'investissement, pour l'achat des matériels réutilisables ou la revue des processus de logistique par exemple. Celui-ci dépend des actions mises en place et du profil de l'entreprise. A noter que sur le long terme, la baisse des coûts d'achat de plastiques à usage unique permet généralement de compenser ce coût, voire de faire des économies.
- ▶ **Coûts d'exploitation** : Le nettoyage des contenants réutilisables nécessite la mise en place d'une logistique, avec éventuellement le recours à un prestataire, ce qui génère des coûts.
- ▶ **Coûts environnementaux** : Dans le cas où le nettoyage des contenants est sous-traité, le transport généré est potentiellement source d'émissions des GES. Ce coût environnemental dépend du mode de transport utilisé.
- ▶ **Coûts sociaux** : L'évolution des processus logistiques nécessite un changement des habitudes de travail.



DIFFICULTÉS

- ▶ **Conduite du changement** : Selon la nature des actions, leur mise en place pour s'aligner avec le plan d'engagement peut nécessiter des changements d'habitudes des collaborateurs au sein de l'entreprise.
- ▶ **Difficultés techniques** : La mise en place opérationnelle de certaines actions issues du plan d'action peut demander des connaissances techniques opérationnelles, mais sont globalement accessibles.
- ▶ **Contraintes réglementaires** : La réglementation incite au fur et à mesure les entreprises à s'engager dans une démarche zéro plastique. En revanche, les aléas sanitaires peuvent constituer une barrière réglementaire au zéro plastique. Par exemple, Fraîche Cancan, qui fonctionnait en 100% zéro déchets, a été contraint de réintroduire des emballages biodégradables pour répondre à l'urgence sanitaire.
- ▶ **Charge humaine** : La charge humaine a tendance à légèrement augmenter dans une démarche zéro plastique car elle demande de la logistique supplémentaire, par exemple pour gérer les contenants réutilisables.
- ▶ **Niveau d'innovation** : L'engagement zéro plastique, notamment dans le milieu de la restauration, ne fait pas partie des normes et peut ainsi être considéré comme innovant.

Difficulté estimée : ★★☆☆



- ▶ **Exemples de prestataires** : Circulab

Exemples d'autres entreprises ayant mis cet exemple en place :

Le Recho, Bateaux Parisiens, Bibliothèque Nationale de France, Biocoop, Comédie Française, etc.



Pour en savoir plus :

[Le Pari\(s\) du Zéro Plastique](#)

Pour aller plus loin :

Voir Zéro déchet (Action 25)

